

## ANALYSE

# Maroc-Russie: Les échanges agricoles mieux encadrés

• Le quota de pêche passe à 140.000 tonnes

• Fruits et légumes contre céréales

• Le contrôle phytosanitaire reconnu par la partie russe

**T**OURNANT décisif pour les relations maroco-russes. Énergie, tourisme, investissements, pêche, assistance technique, formation et échanges commerciaux sont désormais encadrés par des conventions.

Des accords négociés de longue date, mais qui tardaient à être paraphés. Et au-delà, c'est le partenariat stratégique qui se renforce dans les domaines (voir l'édition du mercredi 16 mars). La

Des indicateurs économiques soutenables				
	2013	2014	2015 (p)	2016 (p)
Croissance PIB (%)	1,3	0,6	-3,5	-1,5
Inflation (moyenne annuelle)	6,5	11	15	10
Solde budgétaire/PIB (%)	-1,3	-1,2	-3	-4
Solde courant/PIB (%)	1,6	3	4,5	3,8
Dette publique/PIB (%)	14	17,8	20,4	21

(p) prévisions Source: Coface

*Bien que la croissance soit négative et l'inflation à deux chiffres, l'économie russe présente encore des points forts. La baisse des recettes pétrolières n'a pas trop impacté le compte courant. Les réserves de change sont jugées considérables par Coface. Et l'endettement se situe juste à un peu plus de 20% du PIB*

déclaration commune publiée à l'occasion de la visite royale en Russie donne d'emblée le ton. Une véritable feuille de route pour les divers intervenants publics et privés. «Les deux pays entendent augmenter le niveau de leur coopération pratique en matière d'économie, de commerce et d'investissements», est-

il souligné. L'objectif est de rééquilibrer les échanges. Pour le Maroc, le déficit croissant de sa balance commerciale avec la Russie préoccupe à plus d'un titre. Il a culminé à plus de 16 milliards de DH en 2014 pour des échanges globaux de l'ordre de 18 milliards. Or, les exportations marocaines sur le marché russe restent dominées par les fruits, lé-

gumes et détérioration de la qualité des produits. Par ailleurs, la douane russe ne reconnaît pas le système de contrôle marocain à l'export. Avec le nouvel accord, signé mardi dernier à Moscou, la situation devrait changer. Ceci concerne les produits agricoles frais et les céréales. En vertu de cet accord, «chaque lot exporté doit être accompagné d'un certificat sanitaire ou phytosanitaire délivré par l'autorité compétente de la partie exportatrice certifiant que la marchandise est conforme aux exigences de la partie importatrice».

Le cadre est tracé par la déclaration finale: «Une attention particulière sera portée à l'encouragement des exportations des fruits et légumes marocains vers la Russie, ainsi que des exportations de céréales russes vers le Maroc». A cet effet, les procédures douanières seront simplifiées à travers la mise en place d'«un corridor vert». Est-ce le retour à l'accord de clearing qui portait, durant les années 1970 et

### Pêche: Accès aux petits pélagiques autorisé

**L'**ACCORD de pêche, signé mardi 15 mars entre le Maroc et la Fédération de Russie, établit les principes de coopération en ce qui concerne l'exploitation des ressources halieutiques dans la zone exclusive marocaine. Il prévoit la sauvegarde de ces ressources via la recherche scientifique et leur valorisation.

En vertu de cet accord, la partie marocaine accorde aux navires russes des possibilités de pêche des petits pélagiques (sardines, anchois, maquereaux) selon un cahier des charges bien défini.

La partie marocaine fixe pour chaque année la composition de la totalité des captures par groupe d'espèces, les zones de pêche, les prix de référence, ainsi que le nombre et le type de navires russes autorisés à opérer dans la zone de pêche atlantique du Maroc. La partie russe s'engage à accueillir à bord des navires russes des observateurs scientifiques marocains et à employer des marins marocains. Une commission mixte sera créée en vue de superviser l'exécution de l'accord. Elle se réunit une fois par an, alternativement au Maroc et en Russie. □

gumes et produits de la pêche. Le pays ayant, en effet, misé sur le potentiel du marché russe. Ce dernier importe annuellement près de 8 millions de tonnes de fruits et légumes. Un marché qui s'est distingué par une croissance de 7% par an sur la dernière décennie.

En revanche, l'export marocain d'agrumes et tomates s'est érodé sur les trois dernières années. Inflation à deux chiffres, perte de la valeur de la monnaie russe, mais aussi des barrières non tarifaires. Pour les professionnels, ces contraintes tiennent au refus de dédouanement des marchandises sous le régime préférentiel (droits ad valorem de 4,59% pour les agrumes et 16,62% pour les tomates), au dépôt de cautions exorbitantes et difficilement récupérables. Sans oublier des attentes pénalisantes des navires en coûts de sures-

1980, sur l'échange d'agrumes contre les céréales? Pour le moment, aucune indication ne permet de s'en fixer. Ce qui est sûr, c'est que la partie russe a amélioré de manière substantielle ses gains dans le secteur primaire, tout particulièrement dans la pêche. L'accord signé prévoit l'augmentation du quota russe dans les eaux territoriales de 40% après avoir baissé de moitié dans le cadre de la précédente convention conclue en 2011. Ce quota passe ainsi à 140.000 tonnes au lieu de 100.000 tonnes (voir encadré). Là aussi, rien n'a filtré quant au montant de la compensation financière. □

A. G.



Pour réagir à cet article:  
courrier@leconomiste.com

## Maroc-Russie

## Le cadre juridique renforcé



• **Plusieurs accords et conventions conclus**

• **Investissements, énergie, tourisme, les secteurs couverts**

**V**OLONTÉ tous azimuts d'intensifier la coopération économique. Une volonté fortement soulignée dans la déclaration finale maroco-russe à l'occasion de la visite royale à Moscou. Une coopération qui se décline dans de nombreux secteurs, avec à la clé la réalisation de projets mixtes. L'énergie, le tourisme, la haute technologie, l'agriculture, la pêche et les infrastructures de transport, autant d'activités qui ont fait l'objet d'accords et de conventions. Pour se limiter à l'essentiel, la nouveauté tient à la signature d'un accord sur la protection des investissements. Un accord qui prévoit la mise en place dans les deux pays «des conditions favorisant l'implantation des opérateurs». Ces derniers doivent bénéficier, de part et d'autre, d'un traitement similaire à

celui accordé aux investisseurs autochtones. Il est également établi un mécanisme de règlement des différends. L'accord doit ainsi baliser le terrain pour les investisseurs dans les secteurs de l'énergie et du tourisme pour lesquels la Russie manifeste un intérêt. En

l'exploitation pacifique du nucléaire est ciblée. En somme, la partie russe s'engage à accompagner le Maroc dans ses projets à fort contenu technologique: navigation par satellite, équipement médical, industrie chimique...

doit donc faire preuve d'imagination pour y arriver. L'année passée, il avait à peine reçu 23.000 touristes russes. Pour la partie russe, la préférence se porte également sur la réalisation d'investissements touristiques dans les deux pays. En attendant, des initiatives comme l'échange d'étudiants et des opérations de jumelage peuvent favoriser les flux.

Pour le moment, un programme d'actions communes sur trois ans (2016-2018) a été validé par le DG de l'Office national marocain du tourisme et son homologue russe.

Le champ religieux n'a pas été écarté. Un mémorandum d'entente sur la coopération a été conclu entre le ministère des Habous et des Affaires islamiques et l'Organisation religieuse centrale (Conseil de la Choura des Muftis de Russie). Objectif, former des imams russes au Maroc. □

A. G.

### Protection des données et lutte anti-terrorisme

**L**A protection mutuelle des informations classifiées dans le domaine militaire a également fait l'objet d'une convention. Elle a été signée par le ministre délégué chargé de l'Administration de la Défense nationale, Abdelatif Loudiyi, et le directeur de service de sécurité économique. Il en est de même pour la lutte contre le terrorisme. La convention conclue à cet effet cible en priorité le fléau en Afrique du Nord et dans la région du Sahel. Le soutien apporté à l'intégrité territoriale du Maroc suppose également la disposition du partenaire russe à faire face aux tentatives éventuelles de déstabilisation qui seront menées par les séparatistes. □

ce qui concerne l'énergie, la Russie veut se positionner dans le gaz naturel liquéfié, en termes d'approvisionnement et de création d'infrastructures. L'exploration des hydrocarbures, la production d'énergie électrique ou encore les énergies renouvelables sont également couvertes par l'accord. Et même

Pour ce qui est du tourisme, le mémorandum signé prévoit «des mesures concrètes visant le renforcement de la coopération». Il s'agit d'encourager l'organisation de foires touristiques, de séminaires et la formation des ressources du secteur hôtelier. Le Maroc, qui cible 200.000 visiteurs russes par an,

*Pour réagir à cet article:  
courrier@leconomiste.com*